

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Cookshire-Eaton que le conseil de ladite municipalité à une séance régulière tenue le 6 novembre 2023 a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 339-2023 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif.*

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 10 mai 2024.

La greffière adjointe



Françoise Ruel